

La coopération italienne en agro-alimentaire

Segrè A.

in

Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.).
L'Albanie, une agriculture en transition

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15

1997
pages 271-277

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1970343>

To cite this article / Pour citer cet article

Segrè A. **La coopération italienne en agro-alimentaire.** In : Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.). *L'Albanie, une agriculture en transition.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 271-277 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La coopération italienne en agro-alimentaire

Andrea Segrè

Université de Bologne, *Dipartimento di Economia e Ingegneria Agrarie (Italie)*

I – Introduction

L'accroissement de la production agricole albanaise est devenu un acquis et sa progression est plus importante que celle du produit intérieur brut¹. Après la crise de 1991 (-17,4%), conséquence du processus de décollectivisation spontanée², la production a augmenté de 18,5% en 1992, de 10,4% en 1993, de 8,3% en 1994 et enfin de 13% en 1995³. Le secteur agricole albanaise est le moteur de l'économie du pays et il contribue pour 55% à la formation du PIB (1995)⁴. Cette tendance positive est particulièrement importante pour une évaluation comparative compte tenu que l'Albanie est le pays de l'Europe centrale et orientale qui enregistre les plus grands progrès, tant en termes relatifs qu'en termes absolus.

Ces résultats ont aussi été obtenus grâce à l'intervention directe et/ou indirecte, à partir de 1991, de la «communauté internationale» dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux. Pour des raisons historiques, géographiques et politiques évidentes, l'Italie a joué et continue de jouer un rôle fondamental en Albanie, malgré les nombreux problèmes et critiques soulevés par l'action programmée. Notons que le système italien de coopération au développement (réglementé par la loi n° 49 du 26 février 1987) dans son ensemble est en débat⁵ depuis longtemps.

A partir de 1989, les changements politiques qui se sont produits dans les pays de l'Europe centrale et orientale ont redéfini les priorités géographiques de la coopération italienne, en identifiant une nouvelle aire d'intervention appelée «Europe centrale et orientale». L'Albanie a été incluse dans cette aire parmi les pays dits «à condition spéciale». De fait, au cours de 1991, les événements politiques dans ce pays et leurs conséquences économiques et sociales ont amené à qualifier l'Albanie de «destinataire de première priorité»⁶. La partie essentielle de l'engagement italien a été réalisée en 1991 (selon l'article 11 de la loi n° 49/1987 sur les interventions extraordinaires), en engageant plus de 113 milliards de liras (dont plus de 16 ont été engagés la même année).

Au cours de 1992, l'état d'urgence s'est atténué dans une certaine mesure au point que lors des rencontres de la Commission Mixte (Rome, novembre 1992)⁷, l'Italie et l'Albanie ont modifié les orientations de l'activité de coopération italienne pour les années 1993 et 1994, en misant sur la réhabilitation des infrastructures (programme d'amélioration des ports et des constructions, unité industrielle de production d'aliments pour enfants) et sur la réorganisation des services sociaux, en particulier les hôpitaux. Des aides humanitaires de 600 millions de liras ont également été prévues dans le secteur de l'enseignement et confiées au Conseil de l'Europe. Dans le même temps, un programme a été établi pour alléger la pauvreté rurale ; confié à la Banque Mondiale, il a reçu une contribution de 4 milliards de liras du gouvernement italien. L'accord prévoyait un engagement total de 218 milliards de liras, dont 20 seulement destinés aux interventions extraordinaires.

Le but principal de ces choix opérationnels, notamment les aides alimentaires, était, évidemment, la création d'emplois de manière à atténuer la pression migratoire vers l'Italie. En fait, à la suite des opérations financières qui ont notablement réduit les financements du fonds spécial pour la coopération au développement et du fonds de roulement, l'apport effectif destiné à l'Albanie, y compris celui de l'année 1991, s'est révélé, au 31 décembre 1994, de loin inférieur aux engagements pris (Tableau 1). Les interventions ordinaires destinées au rétablissement des infrastructures productives et sanitaires en particulier n'ont pas été réalisées.

Tableau 1. Apport effectif destiné par l'Italie à l'Albanie au 31/12/1994

Don	Milliards de lires italiennes
1. Engagé	152 319
2. Affecté	150 734
2a. Interventions extraordinaires	143 029
2b. Interventions ordinaires	7 704
1./2.	99,0 (%)
2a/2b	5 400
Crédit d'aide	
1. Accordé	95 151
2. Affecté	62 748
1./2	65,9 (%)

Source : données élaborées par la Cour des Comptes, vol. II, 1996, p. 792.

La Cour des Comptes a exécuté une série de contrôles sur la gestion de quatre initiatives mises en oeuvre (entre février et septembre 1991) au titre des dons, dans le cadre de la coopération bilatérale et considérées comme extraordinaires. Ces quatre initiatives (pour un total de 133 milliards de lires) font partie des plus importantes opérations d'intervention pour le ravitaillement en denrées alimentaires et en biens de première nécessité, réalisées par la Direction générale pour la coopération au développement du ministère des Affaires Etrangères en 1991. Cette intervention a fait l'objet de contrôles réitérés et de réserves de la part de la Cour des Comptes ; une enquête judiciaire⁸ a été menée par le Parquet de la République auprès du tribunal de Rome.

A part les contrôles formels de la Cour des Comptes (centrés sur deux aspects communs à tous les décrets approuvés des contrats conclus avec les fournisseurs : la création d'une Commission chargée de l'évaluation technico-économique des offres présentées et le recours à la Société générale de surveillance pour l'exécution des contrôles qualitatifs et quantitatifs des marchandises au départ et à l'arrivée, deux actes non prévus par la loi), les problèmes principaux ont été rencontrés dans la vérification des arrivées et dans la distribution et l'emploi des aides italiennes.

La manutention des denrées n'a pas été seulement effectuée par les Forces Armées Italiennes (opération *Pellicano*) étant donné que, pour la plupart, elles ont été transportées directement par les Albanais. Les Forces Italiennes détenaient des reçus des dépôts où ces denrées avaient été transportées, alors que les Albanais ne possédaient aucun document. Il y a eu ultérieurement plusieurs contestations provenant des fournisseurs à cause de vols et de disparitions commis dans les ports, au début non reconnus, puis attestés par la partie albanaise elle-même. En substance, on a assisté à une multiplication ambiguë des organismes receveurs. De plus, selon les critères établis par les Albanais, chaque famille devait recevoir une quantité donnée de denrées. Cependant, l'assignation par ménages était indépendante de leur composition : un critère évidemment injustifié, discriminatoire et cause d'abus (au point qu'on est arrivé à parler de vente en cachette des produits et de vente au prix du marché noir).

La première partie des aides arrivées en Albanie (pour une valeur de 10 milliards de lires) a été distribuée gratuitement à la population, la partie restante – d'ailleurs, la plus importante – a été mise en vente. Le profit devait être versé sur un seul compte courant auprès de la Banque Centrale Albanaise. En réalité, parce qu'il manquait une référence précise dans le memorandum d'entente sur les recettes possibles des ventes des biens fournis par l'Italie, on n'a pas effectivement compris qui étaient les gens chargés de ces ventes, quels étaient les critères suivis pour fixer les prix et surtout comment les fonds de contrepartie avaient été utilisés pour obtenir des résultats positifs pour la population.

Ainsi que la Cour des Comptes l'a souligné, la Coopération italienne, tout en ayant prodigué un nombre considérable de milliards, a sous-estimé la phase des contrôles sur les aides aussi bien au départ d'Italie (en les déléguant à des sociétés externes au ministère des Affaires Etrangères) qu'à l'arrivée, où il n'y a eu aucune surveillance pour assurer que les opérations au niveau local étaient menées correctement. De fait, la manutention de 150 000 tonnes de denrées diverses, bien que massive, a constitué une aide

limitée par rapport à l'importance des besoins sociaux et structureaux. Enfin, la population albanaise n'a pas été informée suffisamment de la contribution apportée par l'Italie au pays. En effet, on a pu constater la présence de convois et d'hélicoptères, même dans les endroits les plus inaccessibles – celui qui écrit a été le témoin d'une mission dans un village de montagne isolé dans la région de Tropojë au nord du pays⁹ –, cependant la circulation des informations est restée très modeste et la provenance italienne ne figurait pas sur les denrées.

II – Les programmes de coopération

Hormis l'aide d'urgence, les interventions de l'Italie pour le développement agro-alimentaire de l'Albanie (toujours dans le cadre des engagements pris par la Commission Mixte) peuvent être subdivisées essentiellement en trois groupes :

- les programmes italiens,
- les interventions multilatérales partiellement financées par l'Italie,
- les autres initiatives de coopération italienne¹⁰.

En suivant cette schématisation, on passera brièvement en revue – même s'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive – les principales caractéristiques des engagements, les objectifs fixés et, le cas échéant, les résultats déjà atteints, la localisation territoriale, avec une référence particulière à la coordination possible et aux synergies éventuelles avec les interventions ci-dessous de coopération internationale.

1. Les programmes entièrement financés par l'Italie

Ils sont au nombre de trois :

① La première intervention dans le domaine agricole, commencée en 1994, est appelée «**Programme extraordinaire de soutien aux productions agro-zootechniques**», avec un investissement d'environ trois milliards de liras à titre de don. L'objectif est d'améliorer la capacité des petits producteurs agricoles à réaliser leur revenu, en augmentant la production de céréales à des fins alimentaires et d'autres productions agricoles dans certaines zones bien définies, en rendant disponibles, à travers des canaux commerciaux, les moyens techniques nécessaires à la production végétale et à l'élevage sur une petite échelle et aux autres activités des exploitations agricoles. Les interventions sont localisées dans les régions de Lezhë, Lac, Krujë, Durrës (base), Tirana, Kavajë, Peqin, Elbasan, Lushnjë, Fier et Vlorë.

② En outre, une deuxième phase du «**Programme extraordinaire de soutien des productions agro-zootechniques**» a été envisagée, comme une poursuite du programme précédent, pour laquelle des lignes budgétaires de neuf milliards de liras (toujours à titre de don) sont prévues. Dans cette phase, la partie principale de l'intervention concerne le développement d'un service d'assistance à l'agribusiness et, probablement, la réhabilitation de l'industrie des semences.

③ Toujours dans le prolongement du programme extraordinaire relatif aux activités agro-zootechniques, le «**Programme zootechnique intégré**» a été conçu dans le but de rétablir, à l'échelon national et local, des services centraux ou des réseaux de services (assistance vétérinaire, production animale, insémination artificielle, etc.), sans pour autant abandonner des actions spécifiques de soutien aux éleveurs. Une ligne budgétaire au titre des dons est prévu, d'environ sept milliards de liras.

Il y a donc en définitive, au centre de l'intervention italienne dans le domaine agricole, l'élevage, un secteur qui, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons souligné en introduction, contribue, au moins à la moitié de la valeur du produit agricole albanais. Toutefois, ce secteur est aussi parmi les plus difficiles à réorganiser : la complète déstructuration agricole a conduit au transfert du bétail de quelques grandes exploitations collectives d'Etat (avec des centaines et dans certains cas, des milliers de têtes de bétail), et une myriade de petites exploitations familiales pourvues de quelques animaux seulement. Il est facile de comprendre que cette transformation a entraîné divers problèmes : hygiéniques, sanitaires, vétérinaires, génétiques et alimentaires¹¹.

2. Participation italienne aux programmes multilatéraux¹²

④ Parmi ces programmes, le **Projet de réhabilitation des systèmes d'irrigation** de la Banque Mondiale s'avère de toute première importance, en raison de l'état dans lequel se trouve ce secteur. L'investissement s'élève à 44,1 millions de dollars. Les objectifs de ce programme peuvent être résumés de la façon suivante : rétablir les systèmes d'irrigation et de drainage dans les zones côtières par le biais d'investissements peu coûteux (au maximum 500 dollars/hectare) ; assurer, pour le futur, l'entretien des systèmes rétablis en créant des associations d'usagers de l'eau ; garantir le développement institutionnel (assistance technique, programmes de formation et entraînement professionnel, etc.), le soutien législatif (définition des règlements, détermination du coût de l'eau) et la réalisation du projet (assistance technique et équipement). Les interventions sont localisées dans les régions de Lac, Krujë, Tirana, Kavajë, Lushnjë et Fier. Le rétablissement du système d'irrigation est une intervention qui a indiscutablement un caractère prioritaire compte tenu des conditions agro-météorologiques du pays où pendant de longues périodes de l'année, il ne pleut pas et du fait que, avant 1990, environ 60% des 700 000 hectares de superficie agricole cultivée étaient irrigués (et que, de surcroît, ils contribuaient à 80% de la production végétale). A la suite de la décollectivisation spontanée des «structures publiques», une bonne partie des infrastructures du réseau d'irrigation a été détruite : en 1992, on comptait 89 000 hectares de superficie irriguée perdus, alors que 212 000 hectares devaient être récupérés¹³.

⑤ Le **Projet de réhabilitation des routes secondaires et des chemins ruraux** – toujours dans le cadre des interventions de la Banque Mondiale – avec un investissement prévu qui s'élève à 25 millions de dollars, vise à améliorer, dans les zones productives, la viabilité de 1 500 km de routes secondaires (routes vicinales et chemins ruraux) qui relient les zones rurales et agricoles aux routes principales. Dans une première phase, les travaux intéresseront les régions de Lac, Krujë, Tirana, Kavajë, Lushnjë, Mallakaster et éventuellement, dans une deuxième phase, les régions de Korçë, Devoll, Kolonjë, Girokaster, Sarandë, Delvinë et Lezhë. Il faut remarquer que, du point de vue technico-économique, ce programme semble être extrêmement important : le réseau routier secondaire se trouve dans des conditions désastreuses, ce qui rend très difficiles (voire impossibles, dans certains cas) les liaisons entre les exploitations agricoles, les villages, les communes et les chefs-lieux des régions. En tout cas, ce programme prévoit la réhabilitation du réseau routier exclusivement dans les zones ayant un plus grand potentiel agricole et il est donc localisé là où se concentrent la plupart des interventions des organisations internationales, y compris les interventions italiennes. En effet, il serait inutile de rétablir le système d'irrigation pour améliorer la production végétale, de réorganiser et de stimuler l'élevage, de favoriser le développement rural, etc., sans remettre en état le réseau routier secondaire (le primaire ne se trouve pas dans des conditions optimales, tout au contraire ; mais il est suffisant pour le moment pour garantir la viabilité et les transports).

⑥ La Banque Mondiale coordonne également un **Projet pilote pour soulager la pauvreté dans les zones rurales** de 6,7 millions de dollars. Les objectifs de ce programme sont les suivants : la réhabilitation des infrastructures rurales ; l'affectation de petits crédits aux habitants des villages ; la mise en oeuvre de micro-entreprises rurales. L'organe local responsable est le «Fonds pour le développement rural», qui dépend directement du Premier ministre albanais. Les interventions du Fonds concernent toutes les régions sauf les régions côtières et du sud-est (Malësi et Madhe, Shkodër, Tropojë, Pukë, Has, Kukës, Lezhë, Mat, Diber, Bulqize, Krujë, Tirana, Elbasan, Librazhd, Gramsh, Kucove, Vlorë, Tepelenë). Ce projet a été inauguré en 1993 pour une période de 18 mois, mais à partir de la fin de 1994, il a été prolongé pour trois autres années (coût total : 22 millions de dollars). Le but de cette prolongation est d'organiser la distribution de plus de 17 000 petits prêts réglementés par la constitution des «fonds de crédit des villages».

⑦ Le **Projet intégré de gestion des forêts** élaboré lui aussi par la Banque Mondiale (coût prévu : 20 millions de dollars) a pour fin d'améliorer la gestion des exploitations forestières d'Etat et des zones sylvo-pastorales. En outre, un soutien institutionnel est prévu à travers : la réorganisation d'une Direction générale des forêts, la création d'une Agence forestière autonome d'Etat, la formation et la recherche dans le domaine des forêts et des pâturages. Il faut noter que l'intervention dans le secteur des forêts est importante essentiellement pour deux raisons : premièrement, parce que l'aire forestière (plus d'un million d'hectares) couvre 36% de la superficie totale du pays et représente donc une ressource considérable du point de vue économique et environnemental ; deuxièmement, parce que ces trois dernières années, une partie des forêts a été éliminée de manière incontrôlée afin d'utiliser le bois pour le chauffage ou pour d'autres transformations industrielles. Cependant, par rapport au plan de travail initial, l'avan-

gement du programme forestier a été retardé par la nécessité, indiquée par la Banque Mondiale elle-même, de mener une étude d'évaluation de l'impact environnemental (dont le début avait été prévu pour 1995). Par ailleurs, des problèmes de caractère légal ont surgi, en particulier en ce qui concerne l'assignation des droits d'usage pour la gestion des forêts et des pâturages.

Bien qu'il ne soit pas directement financé par l'Italie, il est néanmoins nécessaire de mentionner le **Projet pilote de commercialisation dans le secteur laitier** de la Banque Mondiale (environ 7 millions de dollars), lié aux interventions italiennes étant donné qu'il se propose de développer un certain nombre de "modèles" pour la restructuration de la filière laitière : ramassage, transformation et distribution du lait. Les objectifs de cette restructuration sont les suivants : permettre aux éleveurs de vendre leurs productions à des prix de marché raisonnables de manière à générer des revenus et à favoriser l'accroissement de la production ; approvisionner les marchés urbains en produits de qualité, capables, de surcroît, de satisfaire les besoins nutritionnels de la population. Les interventions sont localisées dans les régions de Durrës, Elbasan, Fier, Korçë, Lushnjë et Skhodër.

3. Les autres initiatives

Parmi les autres initiatives italiennes de coopération dans le domaine agricole, il faut rappeler celles prises par des organisations non gouvernementales (ONG), notamment, celles du Comité Européen pour la Formation Agricole de Bologne (CEFA) et de l'Association Internationale des Volontaires Laïques de Cuneo (LVIA).

⑧ L'action du CEFA intéresse la région d'Elbasan, surtout la zone de Sulova et elle date du début de 1991. Dans le secteur zootechnique et vétérinaire, l'activité de cette ONG s'est concentrée sur deux communes (Mollas et Gjergjian) et elle a concerné les épizooties et l'amélioration génétique des races bovines. Dans les deux villages, avec la collaboration des vétérinaires locaux, plusieurs contrôles ont été effectués (au total, plus de 1 100) sur : la brucellose (aucun cas positif), la tuberculose (2% positifs) et la leucose (8% positifs). Il faut noter qu'il s'agit des seuls tests sérologiques disponibles en Albanie sur lesquels la Direction des Services vétérinaires base l'évaluation des pathologies présentes à l'échelon national (des maladies parasitaires ont été par ailleurs mises en évidence, outre les maladies communes affectant les différents appareils et organes). L'ONG a aussi mis en place un centre d'insémination artificielle qui a exécuté 340 opérations. Les éleveurs ont participé directement à cette action puisque, outre les tests évoqués auparavant, ils ont payé les frais vétérinaires, des semences, des médicaments et des frais divers, selon des pourcentages variables en fonction des services demandés.

⑨ L'Association Internationale des Volontaires Laïques est active depuis 1991, surtout dans les provinces de Scutari (base), Lezhë, Malëshi et Madhe, Mirdithë (régions du nord-ouest) où elle promeut les regroupements entre familles rurales, en analysant la situation actuelle des propriétés foncières et en favorisant des améliorations en horticulture, arboriculture fruitière et viticulture. Elle contribue aussi à la formulation des projets grâce à des primes ou de petits prêts pour l'achat d'équipements agricoles, de semences, d'engrais, etc. En six mois, cette ONG a promu la création de trois associations de familles d'exploitants en leur fournissant l'assistance technique et les moyens techniques à titre de don. Compte tenu de la vocation agricole de cette zone, l'association a donné 30 000 boutures de vigne (Barbera, Merlot et Sangiovese), 7 000 plants d'arbres fruitiers, des semences de cultures maraîchères, des produits phytosanitaires, des pompes et des petits outils agricoles.

Dans le secteur agricole, il y a enfin des initiatives de type privé : par exemple, AGRIFOODS, une société mixte entre une entreprise italienne et une exploitation d'Etat près de Kavajë, qui a dû faire face à la privatisation du partenaire albanais. Le projet est de constituer une nouvelle société mixte, non plus avec l'Etat mais avec l'association d'exploitants propriétaires de la terre. Malgré l'impasse bureaucratique, l'activité productive ne s'est pas arrêtée. On produit du froment, des tomates et des artichauts sur un total de 60 hectares de surface agricole utilisable. En tout état de cause, la production la plus importante du point de vue économique et commercial est la tomate qui est séchée sur place et puis transportée en Italie où elle est conditionnée et ensuite exportée. L'activité productive ainsi réalisée est couronnée d'un certain succès pour deux raisons principales : la surface cultivée relativement réduite (60 h) et il y a donc un nombre relativement limité de partenaires albanais (contrairement à ce qui s'est produit pour d'autres expériences de *joint ventures* italo-albanaïses dans le secteur agricole) ; la présence constante du partenaire italien sur place pour suivre de près toutes les phases du cycle productif et commercial.

III – Conclusions

Ce bref compte rendu permet de mettre en évidence que la plupart des interventions italiennes, tout comme celles des autres pays, organisations ou agences, se trouvent localisées dans la même zone géographique : celle de la plaine irriguée dans les régions de Lezhë, Lac, Durrës, Krujë, Tirana, Kavajë, Lushnjë et Fier, c'est-à-dire là où il existe le plus grand potentiel agricole de l'Albanie. Dans ces zones, la réussite des interventions programmées et décrites précédemment devrait aboutir, au moins en principe, à un développement agricole relativement «rapide». Mais si ces orientations sont parfaitement conformes aux objectifs du Gouvernement albanais et de la coopération internationale, elles pourraient faire surgir de graves problèmes d'ordre politique, économique et social.

Parmi les questions de première importance, il faut signaler l'exode agricole et rural vers les aires urbaines, un phénomène qui présente des caractéristiques similaires à celles du développement économique et agricole de l'Italie de l'après-guerre. La difficulté ou même l'impossibilité d'inverser le flux d'urbanisation ou au moins de ralentir sensiblement l'accroissement démographique urbain, pose actuellement et posera aussi à l'avenir une série de problèmes (surpopulation, conditions de vie antihygiéniques, conflits sociaux, pollution de l'environnement, etc.) dont l'Italie et les organisations internationales qui opèrent dans le pays n'ont pas tenu compte¹⁴.

L'introduction de nouvelles technologies, la disponibilité de capitaux supplémentaires et une plus grande préparation professionnelle des travailleurs entraîneront, avec le temps, des progrès en termes de productivité de la terre, du travail et du capital et la nécessité d'augmenter la taille des exploitations et de réduire la main-d'oeuvre. Il y a lieu de noter que la taille moyenne des exploitations est approximativement d'un hectare de surface utilisable et que les «actifs» agricoles représentent 60 à 70% de la population totale en mesure de travailler. En Albanie, on pense que ces problèmes ne doivent pas être abordés à court terme (il n'existe pas encore un véritable marché foncier, le fermage n'a pas été réglementé, le crédit foncier et agricole est plutôt théorique que pratique, etc.). Toutefois, il est fort probable que ces mêmes problèmes se poseront à moyen et à long termes et, par conséquent, il est nécessaire de les prendre en compte. De fait, dans les économies en développement, l'exode agricole est en réalité un phénomène «physiologique» inévitable mais qui n'est souhaitable que dans la mesure où il existe d'autres secteurs capables d'employer la main-d'oeuvre provenant de l'agriculture. Ce qui n'est pas encore le cas, au moins dans les conditions actuelles du pays.

Par ailleurs, dans les zones du pays où, en revanche, les interventions de coopération sont modestes (zones marginales de colline et de montagne), on pourrait assister (et en partie cela arrive déjà) à des phénomènes d'exode et d'abandon. Il s'agit de phénomènes qui ne se sont pas limités aux zones de montagne les plus élevées et les plus pauvres et qui peuvent donc susciter des préoccupations pratiques et politiques. On pourrait penser, par exemple, aux bidonvilles qui ont surgi autour de la capitale et plus généralement, près des villes principales, aux problèmes de dégradation causés par l'urbanisation, aux aspects négatifs pour la situation hydrogéologique et la dégradation de l'environnement provoqués par la non-conservation des bois et des pâturages dans les zones abandonnées. Parallèlement, l'impossibilité d'utiliser certaines zones marginales, où sont encore présents des pâturages ou des prairies naturelles, apparaît comme un véritable gaspillage d'une ressource naturelle et donc comme une perte économique. Ce qui est économiquement négatif, mais aussi grave, d'autant plus que, au jour d'aujourd'hui, la balance commerciale agricole est très déficitaire, surtout à cause de la quantité considérable d'importations de produits de l'élevage, c'est-à-dire des produits qui pourraient être obtenus en exploitant cette production spontanée.

Ces réflexions signifient qu'on ne devrait pas limiter les ressources destinées au développement agricole aux zones fertiles de la plaine irriguée. Au contraire, les interventions doivent être encouragées et surtout suivies, en considérant aussi l'utilité, dans les limites des ressources disponibles, de localiser certains programmes «tampon» dans les zones marginales de colline et de montagne. Dans ce cadre, il serait possible de stimuler, par exemple, l'exploitation des ovins et des caprins qui constituent une partie importante du cheptel albanais, du point de vue non seulement technico-économique mais aussi social et environnemental. L'affectation de petits crédits aux habitants des villages pour le développement de micro-entreprises rurales ou la réorganisation de la gestion des exploitations forestières d'Etat et des zones sylvo-pastorales pourrait constituer d'autres axes de coopération à développer.

Notes et références

1. Sauf mention contraire, les données proviennent de la base de données AGRIEST, version 1996, où sont rapportés, de manière comparative, les principaux indicateurs agro-alimentaires des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) et de l'ancienne URSS. La méthodologie de la banque est décrite dans : A. Segrè, G. Gnudi, *La dinamica dei sistemi agroalimentari nelle economie in transizione: la Banca dati AGRIEST, Est-Ouest*, XXVI 2, 1995, pp. 29-47. Les données mises à jour successivement sont disponibles auprès de l'ISDEE de Trieste.
2. La restructuration des exploitations agricoles de l'Etat et des coopératives a entraîné la formation de plus de 400 000 micro-exploitations agricoles. Pour plus d'approfondissement, voir, entre autres : A. Segrè, *Aspetti normativi e strutturali di de-collettivizzazione in Albania, Est-Ouest*, XXIII, 5, 1992, pp. 149-175.
3. Il s'agit de la production agricole brute en volume. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'élevage qui représente presque 52% de la production brute vendable (1995). Entre 1986 et 1995, la production de viande a presque doublé en passant de 66 000 à 129 000 tonnes. Il est à noter que, avant la décollectivisation, c'était le secteur végétal qui contribuait à la majorité de la production brute vendable albanaise (sur les causes et les conséquences de ce phénomène, voir : A. Segrè, G. Jaehne, *The albanian agro-food sector in economic transition*, Paris, OCDE, 1995).
4. Ces chiffres s'expliquent aussi par la crise des autres secteurs, d'abord celui de l'industrie. On ne doit pas donc s'étonner que les actifs agricoles aient augmenté jusqu'à atteindre 52,7% (1994) de la population active, que la dépense alimentaire des familles se soit élevée à 72,1% (1995) du revenu total, que la balance agro-alimentaire ait enregistré un déficit important (plus de 13 milliards de leks en 1994). Pour des informations supplémentaires, voir : A. Segrè, *Potenzialità e fattori limitanti dello sviluppo agro-alimentare in Albania*, in : G. Antonelli, G. Candela ; A. Segrè, *Albania una regione oltre Mediterraneo, "Quaderni IDSE"*, 4, 1996, pp. 38-66.
5. A ce sujet, il existe une vaste littérature critique. Exemple : A. Gaudio, *Cooperazione: inganno dei poveri*, Emi, Bologna, 1993.
6. Délibérations du Comité interministériel pour la coopération au développement, n° 5 et n° 60, 1991.
7. Sur les interventions programmées par l'Italie en Albanie et, en particulier, sur les engagements politiques de la Commission Mixte, voir le dossier de la Direction Générale pour la Coopération au Développement du ministère des Affaires Etrangères (cf. Dossier Albanie, "Cooperazione", Anno XIX, n° 134, Editalia, Rome, mars 1994, pp. 8-47).
8. Cf. Cour des Comptes, *Relazione sulla gestione del fondo speciale per la cooperazione allo sviluppo*, Vol. II, Rome, 1996. Les informations citées ont été tirées de cette source.
9. Cf. A. Segrè, *La rivoluzione bianca. Processi di decollettivizzazione agricola in Russia, Cina, Paesi Baltici, Albania*, Il Mulino, Bologne, 1994, p. 310.
10. En reprenant ce qui avait été rapporté dans un de mes travaux précédents (cf. A. Segrè, *Lo sviluppo agricolo in Albania. Alcune considerazioni in margine agli interventi di cooperazione italiana ed internazionale*, "Est-Ouest", XXV, 5, 1994, pp. 43-73).
11. Pour une analyse technico-économique du secteur zootechnique albanais et des priorités d'intervention, voir A. Segrè, *Lo sviluppo agricolo in Albania*, op. cit.
12. Il est possible de remarquer que la plupart des programmes agricoles sont conçus, suivis et partiellement financés par la Banque Mondiale. Pour un tableau complet, cf. *The World Bank: Central Europe Agriculture & Water Supply Operations Division, Albania AW News*, vol.1, n° 1, printemps 1994, p.1 et suivantes.
13. Pour une analyse de l'état du secteur agricole albanais et, en particulier, du système d'irrigation, cf. A. Segrè, *La rivoluzione bianca*, p. 269 et suivantes.
14. Les paragraphes qui suivent reprennent, dans les grandes lignes : A. Segrè, *Albania: l'agricoltura dal piano al mercato*, "Cooperazione", Anno XIX, n. 134, Editalia, Rome, mars 1994, pp. 24-27. Pour plus d'approfondissement, voir aussi : A. Segrè, *Agricoltura e società in economie dinamiche. Saggio sugli stimoli e adattamenti da espansione e da recensione*, Milano, Franco Angeli, 1995, p. 109 et suivantes.

